Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260303-06_03_03_2026-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2026

---

*L'an **deux mille vingt-six**, le **3 mars** à **dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 19 février 2026, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, Mme DIUZET, M. ADAM, Mme GUGUEN, M. CIBERT, Mme MESLAY, M. ESTIENNE, M. CORMIER, Mme BORDEREAU, M. FLAUX, Mme SCHNEIDER, Mme BOVE, Mme LIGUET, M. LETISSIER, M. LECHIEN, Mme LEMOINE, M. MARQUOIS, M. GUICHARD, Mme VILBOU et M. de BODMAN*

***Absents** : Mme CHEVAILLIER, M. STAERCK, Mme LE PIVER et M. DEL REAL CORRAL*

***Excusés** : Mme BAUER, M. BERTAZZO et M. POSNIC*

***Pouvoirs** : Mme BAUER, donne pouvoir à M. ADAM*
M. BERTAZZO donne pouvoir à Mme SCHNEIDER,
M. POSNIC donne pouvoir à M. GODET

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 23 sur 27*
Le quorum étant atteint – 20 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GUGUEN est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal en date du 19 février 2026 est adopté à l'unanimité.

6. Subventions aux associations : enveloppe budgétaire pour l'année 2026

Vu l'avis des membres de la Commission « finances » réunis les 3 et 5 février 2026,
Vu le budget primitif 2026 de la Commune,

Après une première étude des demandes de subventions aux associations pour l'année 2026, les membres de la Commission « Finances » propose d'accorder une enveloppe totale de 42 000 €.

A noter que cette enveloppe comprend aussi les subventions destinées aux associations sportives intercommunales.

Pour cette année, il a été proposé que l'attribution des subventions aux associations se fasse ultérieurement courant avril ou mai 2026.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260303-06_03_03_2026-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ÉMET un avis favorable quant au montant de l'enveloppe budgétaire destinée aux subventions associatives pour l'année 2026, une enveloppe de 42 000 €.

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme, le 3 mars 2026

Le Maire,
Yann GODET

MAIRIE de PLOUER-SUR-RANCE (Côtes-d'Armor)

La secrétaire de séance,
Emmanuelle GUGUEN